

Maisoncelle Tuilerie

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 10 avril à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Gérard LEVOIR, Maire.

Présents : Gérard LEVOIR, Emmanuel DERIVRY, Terry COCAGNE, Armance CRAMET, Sandrine ENQUEBECQ, Dominique GENIN, Sandra GILQUIN

Absents non excusés : Valentin BEAUDOIN, Peggy COPPIN

Secrétaire de séance : Sandrine ENQUEBECQ

APPROBATION DU DERNIER PROCES-VERBAL

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 26 février 2025 a été approuvé à l'**UNANIMITÉ**

ORDRE DU JOUR :

1) PORTAGE DES REPAS ET CONVENTION EXTRASCOLAIRES DU CENTRE SOCIAL

Monsieur le Maire porte à la connaissance des conseillers le renouvellement de la convention de la participation financière du portage des repas à domicile par le Centre Social Rural de Froissy.

Il n'y a pas d'augmentation par rapport à l'année précédente.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'**UNANIMITE** de renouveler cette convention.

Il porte aussi à la connaissance des conseillers le renouvellement de la participation aux activités extrascolaires.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'**UNANIMITE** de renouveler cette convention.

2) BASSIN DE REGULATION DES EAUX PLUVIALES CHEMIN DU TOUR DE VILLE

Suite à des problèmes d'inondation rencontrés par certains administrés dans La Neuve Rue, il est décidé de faire appel à la Société MCOI pour un devis pour un bassin de régulation des eaux pluviales au Chemin du Tour de Ville.

Monsieur Le Maire prendra RDV avec la propriétaire du champ ainsi qu'avec la Société MCOI.

Après délibération, le Conseil Municipal décide 7 voix pour et une abstention de procéder à toutes les démarches nécessaires.

3) DEMANDE D'INSCRIPTION SCOLAIRE AU RPC DE FROISSY

Monsieur fait lecture d'un courrier d'un administré demandant de scolariser son enfant au RPC de FROISSY.

Après délibération, le Conseil Municipal décide par 6 voix pour et 1 voix contre d'accepter la demande.

4) RENOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE (PEINTURE ET CUISINE)

Monsieur le Maire présente 2 devis pour la rénovation de la Salle Polyvalente :

- SARL FLORIN Valentin d'un montant de 9 931.91 € H.T.
- KJM d'un montant de 9 042.75 € H.T.

Après étude des devis, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE de retenir le devis de SARL FLORIN Valentin.

5) RENOVATION COULOIR DE L'ECOLE

Des travaux de rénovation de peinture sont nécessaires dans le couloir de l'école suite à la découverte de fuites. Avant toute intervention du peintre, il est important de bien en vérifier l'origine (toiture...)

Un devis a été demandé à SARL FLORIN Valentin. Le montant de ce devis est de 2 828.59 € H.T.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, à l'UNANIMITE, à signer ce devis.

6) RECRUTEMENT DE L'AGENT D'ENTRETIEN

Suite au départ à la retraite de Madame BUSTREEL Catherine, agent d'entretien, Monsieur le Maire présente la candidature de Madame TOURNIQUET Sabrina qui exerce déjà ce poste dans d'autres communes. Un entretien a eu lieu.

Après étude de son CV, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE de prendre en CDI cet agent.

7) CONVENTION DES HYDRANTS DE LA COMMUNE

La Société VEOLIA propose une convention pour la gestion des hydrants de la commune.
Il existe 3 prestations :

- Prestation n°1
 Le contrôle annuel du fonctionnement des PI
 Une mesure de débit nul et pression par PI sous 60m3/h
 Ouverture et graissage des vannes de manœuvre si nécessaire
 Débouchage éventuel des purges
 Nettoyage extérieur des appareils et désherbage des abords immédiats
- Prestation n°2 (en complément de la prestation n°1)
 L'entretien des PI définis ci-après
 - Le remplacement éventuel des joints et tiges de manœuvre endommagés
 - Le remplacement des pièces nécessaires au bon fonctionnement des appareils (non pris le nez, la colonne et le capot)
 - Remise en peinture des poteaux d'incendie (20% du parc par an)
- Prestation n°3
 En complément des prestations 1 et 2, un engagement de renouvellement d'1/35^{ème} du parc hydrants par an sur la durée du contrat.

Après présentation des différentes prestations, Monsieur le Maire propose de voter.
 Le Conseil Municipal avec 6 voix pour et 1 voix contre, décide de retenir la prestation n°2.

8) RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

Monsieur Le Maire porte à la connaissance de son conseil le rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de l'ADTO-SAO.

Après débat, aucunes rectifications ne sont à apporter.
 Après délibération, le Conseil Municipal à l'UNANIMITÉ acte ce rapport.

9) APPROBATION DU CFU

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Levoir Gérard, Maire,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
 Vu le Compte Financier Unique 2024 de la Commune de Maisoncelle Tuilerie,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation du résultat, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux de contributions et produits afférents,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, APPROUVE le compte financier unique 2024.

10) AFFECTATION DU RESULTAT

Monsieur le Maire rappelle que le conseil doit se prononcer sur les sommes à affecter au Budget 2025 notamment sur le compte 1068.

Ce compte sert à transférer une partie des excédents de fonctionnement de l'année 2024 cumulé, qui s'élève à 861 140.56€, pour couvrir les besoins d'investissements engagés.

Vu le déficit en investissement, Monsieur le Maire propose d'affecter la somme de 1 986.10€ au compte 1068.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire pour l'exercice 2025, au poste budgétaire 002 la somme de 861 140.56€ et au poste budgétaire 001 la somme de 1 968.10€.

11) VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS 2025

Après exposé et débat, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'impositions pour l'année 2025 :

- Taxe foncière bâtie	38.04%	77 944.00€
- Taxe foncière non bâtie	39.84%	19 840.00€
- Taxe d'habitation	13.70%	2 617.00€

12) VOTE DES SUBVENTIONS 2025

Monsieur le Maire présente les demandes des différentes associations pour l'année 2025.

Un débat s'engage entre les élus concernant l'attribution des subventions.

Après débat, les membres du Conseil Municipal décident d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2025 :

ADMR	200.00€
Amicale sociale et sportive des sapeurs-pompiers Noyers St Martin	100.00€
Association sport loisirs culture	200.00€
Froissy Athlétic club.....	50.00€
Croix et Calvaires.....	30.00€
Coopérative Scolaire	700.00€
FSE Collège Gérard Philippe	450.00€
Les z'amis champêtre	1 000.00€
Gendarmerie	50.00€
Amicale des pompiers de Maisoncelle.....	100.00€
Unapei 60	50.00€
Envol	20.00€
Subventions diverses	220.00€

13) VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Le Conseil Municipal, après présentation du Budget 2025 par Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2025, lequel se résume ainsi :

BUDGET 2025

FONCTIONNEMENT

O11	charges à caractère général	528 005.56
O12	charges de personnel	63 300.00
O14	atténuation de produits	21 870.00
65	autres ch. de gestion courante	82 700.00
66	charges financières	850.00
66111	intérêts	
67	charges exceptionnelles	
O22	dépenses imprévues	
	total opérations réelles	696 725.56
O23	virement à l'investissement	415 571.00
	op.d'ordre entre sections (amorts)	
6611	iCNE N	
675	VNC des immobilisations cédées	
68	amortissements des immobilisations	
68	amortissements des charges à répartir	
68	provisions	
	total opérations d'ordre	415 571.00
	total dépenses exploitation	1 112 296.56
	restes à réaliser	
OO2	déficit reporté	
	TOTAL DEP. EXPLOITATION	1 112 296.56

O13	atténuation de charges	
70	produits	780.00
73	Impôts et taxes	187 354.00
74	subventions d'exploitation	53 522.00
75	autres prod. de gest.	9 500.00
76	produits financiers	
77	produits exceptionnels	
	total opérations réelles	251 156.00
	op.d'ordre entre sections	
6611	iCNE N-1	0.00
777	reprise de subventions	
78	reprise de provisions	0.00
79	transferts de charges	0.00
72	travaux en régie	0.00
	total opérations d'ordre	0.00
	total recettes exploitation	251 156.00
	restes à réaliser	
OO2	excédent reporté	861 140.56
	TOTAL REC. EXPLOITATION	1 112 296.56

INVESTISSEMENT

16	Emprunt		10 100.00
203			
21	Travaux		508 000.00
23			
2762	transfert droit déduction TVA		
O20	dépenses imprévues		
45..	opérations pour compte de tiers		
	total dépenses réelles	0.00	518 100.00
	opérations d'ordre entre sections		
1688	iCNE N-1		
139	reprise de subventions		
14,, 15,	reprise provisions		
481	charges à répartir		
21,,	travaux en régie		
	op. d'ordre à l'intérieur de la section d'invest.		
	total dépenses d'ordre	0.00	
	total dépenses de l'exercice	518 100.00	
	restes à réaliser		0.00
OO1	déficit reporté		1 986.10
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		520 086.10

1068	résultat fonct. capitalisé		1 986.10
10...			529.00
13...	Subventions		102 000.00
16	emprunts		
21,,23,	transfert droit déduction TVA		
2762	récup. TVA		
26	Action ADTO		
45..	opérations pour compte de tiers		
	total recettes réelles	0.00	104 515.10
O21	virement de la section de fonctionnement		415 571.00
	opérations d'ordre entre sections (amorts)		
1688	iCNE N		0.00
21,,,	VNC des immobilisations cédées		0.00
28,,	amortissements des immobilisations		0.00
481	amortissement des charges à répartir		0.00
14,, 15,,	provisions		0.00
	op. d'ordre à l'intérieur de la section d'invest.		
	total recettes d'ordre		415 571.00
	total recettes de l'exercice		520 086.10
	restes à réaliser		0.00
OO1	excédent reporté		
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		520 086.10

INFORMATIONS DIVERSES

Concernant la reprise de la parcelle ZM5 auprès de Monsieur LEVOIR David, aucunes réponses à ce jour. Un nouveau mail va lui être adressé.

Une demande de remise de médaille a été faite pour le porte-drapeau Monsieur JOSEPH Ali. Monsieur étant porte drapeau depuis 30 ans. Le conseil municipal est favorable à cette remise. Elle aura lieu lors de la cérémonie du 8 mai, suivi du vin d'honneur.

Modification du contrat de de Monsieur NAMPON Vincent à compter du 1^{er} mai 2025. Il sera de 25h hebdomadaire au lieu de 20h.

Monsieur le Maire demande si Monsieur LEVOIR Benoît peut continuer de mettre ses moutons dans la pâture derrière la Mairie.

Après une majorité de refus, la pâture sera entretenue par l'Agent technique.

La séance est levée à 21h05